

COMITE GENERAL

RESTRICTED
Com. Gen./SR.45
12 septembre 1949
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

COMPTE RENDU ANALYTIQUE D'UNE SEANCE
ENTRE LE COMITE GENERAL
ET LES DELEGATIONS DES ETATS ARABES

tenue à Lausanne, le lundi 12 septembre 1949,
à 15 heures 30.

Présents: M. de la Tour du Pin (France) - Président
M. Yenisey (Turquie)
M. Rockwell (Etats-Unis)

M. de Azcárate - Secrétaire principal
M. Abdel Chafi El Labbane - Représentant de l'Egypte
M. Edmond Roch - Représentant du Royaume hachémite de Jordanie
M. Mohaned Ali Hamade - Représentant du Liban
M. Ahmad Choukairi - Représentant de la Syrie.

Réponse israélienne à une proposition concernant un groupe mixte de travail pour les orangeries arabes.

Le PRESIDENT regrette de devoir informer les délégations arabes que le Gouvernement israélien a refusé d'appuyer la proposition du Comité, en prenant pour raison qu'aucun organisme extérieur ne peut faire plus pour protéger les orangeries arabes que ne fait à présent l'Administrateur-séquestre des biens ennemis. Le refus israélien empêche donc la création du groupe mixte de travail.

M. LABBANE (Egypte) affirme que ce refus ne surprend pas les délégations arabes et montre simplement, à nouveau, le manque de bonne foi du Gouvernement israélien. Le mandat établi par le Comité Général est excellent et clair; les raisons données par le Gouvernement israélien pour son refus sont arbitraires et sans fondement. En conséquence, au nom de sa délégation, il demande que ce refus soit clairement noté dans le Quatrième Rapport de la Commission sur l'évolution de la situation.

M. CHOUKAÏRI (Syrie) considère qu'il est regrettable qu'au cours de leur dernière séance avec le Comité les délégations arabes aient été laissées avec l'impression que la délégation juive maintenait inchangée la position qu'elle avait toujours adoptée depuis le début des conversations. Les Juifs, en cette question, ont agi contre les décisions de l'Assemblée générale et les appels de la Commission ainsi que contre les usages internationaux; il maintient que leur conduite est indigne d'un membre de la famille des nations. Néanmoins, les délégations arabes sont reconnaissantes au Comité Général des efforts qu'il a poursuivis en la matière et qui ont aidé à soulager leurs esprits.

M. ROCH (Royaume hachémite de Jordanie) rappelle que, dès le début de la Conférence de Lausanne les délégations arabes ont continuellement demandé le rapatriement des propriétaires d'orangerais et des travailleurs dans ces orangerais. Le Comité technique a en outre déclaré dans son rapport que certaines des orangerais pourraient encore être sauvées si l'on prenait des mesures d'urgence. Puisqu'il est déclaré que l'Administrateur-séquestre des biens ennemis est la seule autorité compétente pour assurer la surveillance des orangerais, il est de son devoir d'assurer qu'elles soient bien protégées. Le refus israélien d'accepter la création du groupe mixte de travail prouve, une fois de plus, qu'Israël poursuit une campagne systématique de destruction des biens arabes. M. Roch demande que la Commission prenne à nouveau note du refus de collaboration de la délégation israélienne et attire l'attention, dans son prochain rapport, sur le rejet du groupe mixte de travail.

M. HAMADE (Liban) approuve les vues de ses collègues et demande qu'il soit noté dans le compte-rendu que les délégations arabes, ayant été informées du refus des Juifs d'accepter le groupe mixte de travail, considèrent que la responsabilité de la perte des orangerais incombe entièrement au Gouvernement israélien.

Le PRESIDENT rappelle que le Comité Général a essayé, plusieurs fois, de promouvoir des mesures d'urgence pour la conservation des orangerais; il est donc le premier à déplorer le refus du Gouvernement israélien. Il peut assurer les délégations arabes que ce fait sera noté dans le rapport de la Commission, dans les termes que la Commission estimera opportuns. Il propose

en outre que le Comité demande au Secrétaire principal, à son arrivée à Jérusalem, d'entrer en rapports avec M. Clapp, Président de la Mission économique, sur le sujet de la condition des orangeries et lui communique tous les renseignements sur la question qui sont en la possession du Comité.

M. ROCH (Royaume hachémite de Jordanie) exprime le respect de sa délégation pour la Mission économique et pour ses membres mais se demande s'ils seront en mesure d'estimer les dommages causés aux orangeries, aux fins de compensation; il estime que, sans une telle évaluation, le rapport de la Mission sera de nouveau superficiel.

Le PRÉSIDENT fait remarquer que bien que le Comité Général doive suspendre ses séances, pendant l'arrêt des travaux de la Commission, le Secrétaire principal poursuivra les travaux du Comité pendant ce temps à Jérusalem et continuera de suivre la question des orangeries, du rapatriement des membres des familles dispersées et du déblocage des avoirs arabes.

M. LABBANE (Egypte) exprime son approbation des projets esquissés par le Président. Il estime toutefois que, bien que les Juifs acceptent souvent en principe une proposition, ils créent par la suite des conditions qui en rendent la mise en oeuvre impossible, tout en faisant peser sur les Arabes la responsabilité de l'inaction. Il craint que cette politique ne continue à se poursuivre en ce qui concerne les questions des avoirs bloqués et des familles dispersées. A cet égard, il note que le Comité mixte d'experts pour les avoirs bloqués sera forcé de se réunir sans la présence d'un expert israélien et fait observer que l'expert fourni à l'origine par la délégation israélienne n'était pas un conseiller financier mais simplement un attaché commercial. Les délégations arabes auraient pu, à n'importe quel moment, s'assurer les services d'un attaché analogue auprès d'un consulat voisin, mais avaient préféré demander au Caire l'expert hautement qualifié qui est maintenant arrivé.

En ce qui concerne la question des familles dispersées, il rappelle que les délégations arabes ont accepté la procédure actuelle, bien qu'elle place leurs gouvernements dans une position inférieure. Les Juifs, par contre, continuent à

manoeuvrer pour ne rien faire. La situation est devenue intolérable, et il estime que la seule solution consiste à créer un Comité mixte pour assurer la surveillance du programme de rapatriement.

M. HAMADE (Liban) approuve les déclarations du représentant égyptien et de ses autres collègues.
